

AVIS N° 24/22

SEANCE DU	28/04/2022
INTITULE	PORTANT AMENAGEMENT DU CALENDRIER DES SEANCES DE NEGOCIATION
MARCHE	MARCHE PRINCIPAL/PME

Article1:

La SGBV informe l'ensemble des Intermédiaires en Opérations de Bourse que, conformément à l'article 2, alinéa b de la décision 02/98 modifiée et complétée relative aux règles de gestion des séances de négociation, la séance du dimanche le 01 mai 2022, qui coïncide avec un jour férie, sera annulé. Et si la séance du mardi 03 mai 2022 coïncidera avec l'Aid El Fitr, cette dernière sera tenue le mercredi 04 mai 2022.